

ENGAGEMENT

Conscient(e) des enjeux de santé publique posés par la diffusion massive des applications utilisatrices de radiofréquences, je m'engage à proposer à proposer de légiférer sur cette question ?

OUI
NON

Afin

1. d'introduire le principe ALARA dans la loi

OUI
NON

- Si oui, de fixer une valeur limite d'exposition à 0,6 V/

OUI
NON

2. de rendre la concertation obligatoire avec les citoyens (riverains, locataires, travailleurs...)

OUI
NON

3. de rétablir l'obligation du permis de construire pour toutes les installations d'antennes

OUI
NON

4. de définir un périmètre de sécurité autour des établissements sensibles (écoles, crèches...)

OUI
NON

5. d'interdire l'usage du portable au sein de tous les établissements scolaires

OUI
NON

6. d'interdire la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux enfants (type Babymo, Kiditel...)

OUI
NON

7. d'interdire le Wi-Fi dans les lieux publics et tout particulièrement dans ceux qui accueillent des enfants

OUI
NON

8. de lancer des campagnes d'information sur les dangers des portables sur l'intérêt des connexions filaires - téléphone ou internet - dans les bâtiments et lieux résidentiels

OUI
NON

9. de rendre obligatoire la réalisation d'une enquête d'impact sanitaire avant le lancement de toute nouvelle application technologique

OUI
NON

10. d'initier un grand débat sur la prise en charge sociale et médicale de l'électrosensibilité et la recherche de moyens pour la prévenir (voir notre plateforme revendicative spécifique)

OUI
NON

11. de protéger par la loi la liberté de la parole scientifique

OUI
NON

12. de mettre en place un réseau global public pour toutes les communications sans fil

OUI
NON

Signature du candidat

